CONTACTS

Université de Lorraine Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SOIP)

soip-contact@univ-lorraine.fr formationprofessionnelle-contact@univ-lorraine.fr

Campus Lettres et Sciences Humaines - Maison de l'Étudiant Bâtiment D - Entrée D2 - 2ème étage 23, boulevard Albert 1er - 54000 **NANCY** 03 72 74 03 61

lle du Saulcy - BP 80794 57012 **METZ** cedex 1 03 72 74 03 62

Campus Aiguillettes - Bât ESA Rue du Jardin Botanique - 54600 **VILLERS-LÈS-NANCY** 03 72 74 03 69 Mis à iour le 18/01/2021 - Service Dévelonnement et Communication pour la FTLV



LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) Version 2021

Le CPF (ancien Droit Individuel à la Formation - DIF) est une nouvelle modalité d'accès à la formation créée par la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et la démocratie sociale de mars 2014 et modifiée par la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018.

Son objectif? Accroître le niveau de qualification de chacun et sécuriser son parcours professionnel.

POUR QUI ?

- Pour tous : de 16 ans à la retraite, soit environ 30 millions de Français
- Salariés, quelque soit le contrat, demandeurs d'emploi, agents publics, professions non salariées, indépendants, professions libérales et conjoints collaborateurs

QUELLES MODALITÉS ?

- Il est alimenté en euros depuis 2019 et permet de cumuler 500 € par an avec un plafond à 5000 € pour les plus qualifiés et 800 € par an, plafonné à 8000 € pour les moins qualifiés (niveau < CAP)
- Taux de conversion du CPF vs 2019 : 1h = 15 €
- Les heures DIF (Droit Individuel à la Formation) peuvent être utilisées sans limite de temps, mais doivent être impérativement déposées sur son compte CPF pour en garder le bénéfice avant le 31/06/2021



COMMENT?

En se connectant sur :

www.moncompteformation.gouv.fr et en activant son compte OU

via l'application mobile moncompteformation

Pour une première connexion depuis un mobile ou depuis un ordinateur, il faut se munir de son numéro de Sécurité Sociale et accepter les conditions

POUR QUOL FAIRE?

- Suivre des certifications professionnelles enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)
- Valider des blocs de compétences
- Suivre des certifications et habilitations enregistrées au répertoire spécifique (dont CLEA)
- Bénéficier d'un bilan de compétences
- Bénéficier d'une action de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Préparer les épreuves théoriques du permis B et du permis poids lourd
- Bénéficier d'un accompagnement à la création ou reprise d'entreprise

₽ZOOM SUR...

Mobiliser ses droits à la formation : il faut impérativement le faire depuis le site ou l'application « Mon Compte Formation » téléchargeable sur Apple Store et Play Store.

QUEL(S) MOYEN(S) DE FINANCEMENT?

- Différents abondements sont possibles et intégrés à l'application. Ils proviennent des entreprises, des branches professionnelles ou des pouvoirs publics, et des financements entreprises-salariés...
- Possibilité de régler, en ligne et par carte bancaire, le reste à payer si les droits acquis ne couvrent pas la totalité du prix de la formation

ET L'ACCORD DE L'EMPLOYEUR?

- Le salarié doit formuler sa demande à son employeur 60 jours avant le début de la formation (si elle dure moins de 6 mois) et 120 jours (si elle dure plus de 6 mois)
- Hors temps de travail, aucun accord de l'employeur n'est nécessaire

ÉTRE ACCOMPAGNÉ PAR

- Les opérateurs de Conseil en Évolution Professionnelle
- Le Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SOIP) de l'Université de Lorraine

Ils ont pour mission d'accompagner et d'aider à élaborer, ou affiner son projet professionnel



Pour en savoir plus s formations éligibles :

sur le Compte Personnel de Formation et les formations éligibles : www.moncompteformation.gouv.fr OU télécharger l'application mobile